

Commune de Féternes

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	8	10

Date de la convocation
10 mai 2024

Date d'approbation
12 juin 2024

Date d'affichage du procès-verbal
13 juin 2024

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

**Etaient présents :**

M. Maxime Julliard, Maire, M. Didier Lacroix, Mme Dominique Lacroix, M. Cyprien Tournier, Adjoint, Mme Annie Mayer, Mme Valérie Boulet, M. Christophe Baud, M. Kristopher Degardin.

**Absents :**

Mme Christel Felisaz  
M. Jérôme Preti  
Mme Géraldine Lacroix  
M. Paul Chappuis

**Absent ayant donné pouvoir :**

Mme Bernadette Bouvier donne pouvoir à Valérie Boulet  
Mme Louissette Beetschen donne pouvoir à Kristopher Degardin

**Secrétaire de séance :** Mme Valérie Boulet

*Avant le début de la séance, un hommage est effectué en l'honneur de Florence Duvand, conseillère régionale et maire adjointe d'Evian-les-Bains et Ange Medori, Maire de Vacheresse.*

**D2024-034-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2024**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité,*

**ADOpte**, sans observation, le procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 17 avril 2024 à dix-huit heures trente tenu salle du conseil municipal à Féternes, sous la présidence du Maire.

**D2024-035-SUBVENTION ANNUELLE AUX ASSOCIATIONS**

Pour rappel un règlement est en place depuis 2020 pour cadrer les demandes de subvention. Il permet également de distinguer les subventions de fonctionnement des subventions exceptionnelles.

La subvention proposée pour les parents d'élèves vient couvrir les déficits de l'activité ski des deux derniers hivers. L'an passé ils n'ont pas pu demander la subvention en temps et en heure. La commission finances propose d'accepter la demande portant sur deux exercices à titre exceptionnel. Cela à l'avenir ne sera plus possible. Un courrier sera envoyé pour le préciser.

Le Féternes Tonic Club ne sollicite pas de subvention car il a bénéficié l'an passé d'une aide conséquente de la mairie afin de payer la formation d'une de ses coachs sportifs. Le bureau a transmis à la mairie le bilan de la dernière AG et remercie chaleureusement le conseil de son aide apportée l'an passé. Les résultats sont probants.

Les œuvres sociales au regard de leur trésorerie ne sollicitent pas de subvention de la mairie. Elles demandent simplement le maintien de la mise à disposition de la salle dans le cadre du club de l'amitié.

En complément : un projet de traversée à vélo des Etats-Unis de la côte Ouest à la cote Est est entrepris par un jeune du coin accompagné par son staff dont des personnes de Féternes.

Depuis 42 ans, Race Across America (RAAM) met les ultras cyclistes du monde entier au défi de repousser leurs limites physiques et mentales jusqu'au plus loin.

L'itinéraire se déplace d'ouest en est. Partant d'Oceanside, sous l'une des plus longues jetées de Californie, la RAAM s'étend sur plus de 4800 kms, avec un dénivelé positif de 55000m, traverse 11 États et se termine sur la promenade d'Atlantic City, dans le New Jersey.

La course traverse alors trois grandes chaînes de montagnes (Sierra, Rocheuses et Appalaches), quatre des plus longs fleuves d'Amérique (Colorado, Mississippi, Missouri et Ohio) et les Grandes Plaines. Elle passe par des lieux emblématiques tels que les déserts de Mojave et de Sonora, Monument Valley et les Grandes Plaines.

La RAAM est considérée comme le summum de la réussite sportive, non seulement dans les cercles cyclistes mais également dans l'ensemble des activités physiques. Le coureur en catégorie solo doit être suivi en permanence par un véhicule suiveur, ce dernier peut fournir tous les vivres nécessaires ainsi qu'un soutien médical et matériel en cas de besoin.

Un second véhicule type camping-car reste également à proximité. Dans ce dernier, les membres de l'équipage peuvent se reposer, faire le plein de provisions, et apporter tout le confort dont le coureur a besoin pendant ses courtes pauses. Cet exploit physique et mental est à réaliser en moins de 12jours ! La course aura lieu du 11 au 23 juin 2024.

Le coureur : Valentin CUENOT : Militaire chez les Chasseurs Alpains. Gagnant en catégorie duo de la race across France 2020 (2500 km) et 23<sup>ème</sup> en catégorie solo sur cette même course l'année dernière (Juin2023). Il se sent aujourd'hui prêt à honorer la France pour cette course de tous les extrêmes. A l'heure actuelle, Valentin est le seul coureur français sur la ligne de départ. Qui plus est, s'il termine la course, il sera le plus jeune finisher de toute l'histoire de la RAAM. Il est accompagné par une équipe de 5 coéquipiers

#### Discussion :

*Annie Mayer souligne que la mairie finance une grosse partie des cours de ski des élèves, organisée par l'APE. Elle ajoute que la hausse du carburant pourrait être compensée par les familles ce qui n'est pas le cas actuellement.*

*Maxime Julliard précise qu'actuellement, la commune subventionne au niveau scolaire (48€ par enfant) et extrascolaire (pour l'APE pour les cours de ski).*

#### **Délibération :**

Considérant les demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ACCORDE** sur le budget principal au titre de l'année 2024 les subventions aux associations suivantes :

Subventions annuelles 2024	Montant pour 2024 €
Don du sang	700 €
AFN du Gavot	400 €
Restos du cœur	100 €
Lire et faire lire	100 €
APE	2 500 €
VTT Pays de Gavot	200 €
Rugby Club de Thonon	200 €
ADMR Larringes	550 €
Ecole maternelle	3 024 €
Ecole élémentaire	4 944 €
RAAM	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 218 €</b>

Les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 65 et à l'article 65748 du Budget Principal 2024.

**AJOUTE** que les associations locales ne bénéficiant pas de subventions directes sont soutenues par la Commune.

**D2024-036-REHABILITATION ENERGETIQUE DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE – AUTORISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2024**

Considérant la nécessité de réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux avec l'aide des analyses du SYANE, il apparait nécessaire d'effectuer des travaux d'isolations et autres dans le bâtiment de l'ancienne Poste afin d'y accueillir comme il se doit un espace commercial et deux logements,

Considérant le montant estimé des travaux s'élevant à 183 333 € HT pour les prestations suivantes :

- ❖ Remplacement des menuiseries,
- ❖ Etanchéité du toit
- ❖ Isolation des caves en sous-face
- ❖ Isolation de smurs
- ❖ Remplacement des anciens convecteurs
- ❖ ...

Considérant le plan de financement ci-après :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	TAUX
Coût des travaux	183 333 € HT	Département CDAS 2024	91 666 € HT	50%
	219 999,66 € TTC	Autofinancement commune	91 667 € HT	50%

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste et son montant estimatif s'élevant à 183 333 € HT

**APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département au titre du CDAS 2024 à hauteur de 50% du projet soit 91 666 € HT et à signer tous les documents s'y rapportant

**D2024-037-FIXATION DES TARIFS ACTIVITES ETE 2024 – FETERNES AVENTURE**

M. le Maire rapporte et présente le programme d'activité de la session d'animation estivale et les tarifs proposés :

Quatre stages (pour les 6/8 ans et les 9/12 ans) se dérouleront **semaine 28** soit du 8 au 12 juillet 2024 et **semaine 29** soit du 15 au 19 juillet 2024.

ALPES EVIAN NATURE encadre le projet de 20 enfants par semaine (8 enfants entre 5 et 8 ans et 12 enfant entre 9 et 12 ans).

Les responsables des commissions proposent les tarifs suivants :

- Tarif inscription pour un enfant de Féternes pour une semaine : 175 € dont 40 € pris en charge par la commune soit 135 € payé par enfant de Féternes.
- Tarif pour un enfant extérieur à Féternes pour une semaine : 175 €

Le montant est doublé pour une inscription sur 2 semaines.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le programme d'activité présenté par Monsieur le Maire.

**FIXE** le tarif de 175 € par enfant extérieur à Féternes et 135 € pour un enfant de Féternes par cession d'une semaine.

**DIT que** le montant devra être réglé par chèque et encaissé sur la régie de recettes de l'accueil (*compte 70632*).

**D2024-038-REMBOURSEMENT D'ARRHES CONCERNANT LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES DES 29 ET 30 JUIN 2024**

Considérant la demande d'annulation de location de la Salle des Fêtes le week end du 29-30 juin 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**CONCEDE** au remboursement d'arrhes à Monsieur et Madame GROBEL pour un montant de 135 €.

**D2024-039-CHOIX D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA PROCEDURE DE PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE**

Vu la délibération n°D2024-010 du 20 mars 2024 relative à la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de fourniture de repas pour les cantines scolaires et d'une mission d'AMO pour le suivi de l'exécution,

Vu la délibération n°D2024-033 du 17 avril 2024 portant autorisation de signature du marché à intervenir,

Considérant la nécessité de désigner un membre suppléant de la CAO du groupement de commandes pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité,*

**DESIGNE** Bernadette Bouvier en tant que membre suppléante de la CAO de l'affaire susvisée.

**D2024-040-AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA GESTION EN FLUX DES LOGEMENTS SOCIAUX – HAUTE-SAVOIE HABITAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) et notamment son article 114 qui rend obligatoire la gestion en flux des contingents sur l'ensemble du parc social ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 78 qui reporte la date butoir pour la mise en conformité des conventions de réservation en flux au 23 novembre 2023 ;

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux qui détermine les conditions de mise en œuvre de la gestion en flux et fixe les modalités de calcul du flux annuel

Après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité,*

**APPROUVE** le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération conclue entre la commune de Féternes et l'organisme BAILLEUR Haute-Savoie Habitat ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**D2024-041-ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION D'INTERÊT GENERAL : PLAN DE GESTION VEGETATION RIVULAIRE EST LEMANIQUE – AVIS DU CONSEIL**

Suite à l'arrivée de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur l'ensemble du bassin-versant en 2018, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) s'est engagé dans la mise en place d'un plan de gestion pluriannuel pour la restauration et l'entretien des ripisylves des différents cours d'eau sur le bassin-versant des Dranses et de l'Est Lémanique.

L'ensemble de ce plan prévoit une gestion équilibrée et globale des cours d'eau en question en ayant pour objectif principal une meilleure gestion du risque d'inondation.

En particulier, il apparaît nécessaire d'entretenir les boisements des berges et d'enlever les amoncellements de bois morts dans le lit des cours d'eau.

Ces modes de gestion rentrent dans les compétences du SIAC en matière de suivi et d'entretien du lit des Dranses, de ses berges et des ouvrages.

Le SIAC a donc sollicité les services de l'Etat afin de pouvoir exercer l'entretien des cours d'eau sur des terrains privés.

Pour légitimer les différentes interventions et permettre les accès au lit, **une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** a été nécessaire pour permettre l'entretien régulier du lit, des berges des Dranses et du réseau hydrographique concerné, et du suivi des ouvrages du SIAC.

L'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et l'Est lémanique a lieu **depuis le lundi 13 mai 2024 9h00 et jusqu'au jeudi 13 juin 2024 12h** inclus dans les communes :

d'ABONDANCE, ARMOY, BELLEVAUX, BERNEX, BONNEVAUX, CHAMPANGES, CHATEL, CHEVENOZ, ESSERT-ROMAND, EVIAN-LES-BAINS, FETERNES, LA BAUME, LA CHAPELLE D'ABONDANCE, LA COTE D'ARBROZ, LA FORCLAZ, LA VERNAZ, LARRINGES, LE BIOT, LES GETS, LUGRIN, LULLIN, LYAUD, MARIN, MAXILLY-SUR-LEMAN, MEILLERIE, MONTRIOND, MORZINE, NEUVECELLE, NOVEL, PUBLIER, REYVROZ, SAINT-GINGOLPH, SAINT-JEAN-D'AULPS, SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, SEYTROUX, THOLLON-LES-MEMISES, THONON-LES-BAINS, VACHERESSE, VAILLY, VINZIER

#### Discussion :

*Maxime Julliard précise que la prévention des inondations n'est pas gérée par les communes mais par le SIAC.*

#### **Délibération :**

Considérant l'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et l'Est lémanique se déroulant **du lundi 13 mai 2024 9h00 au jeudi 13 juin 2024 12h** inclus dans les communes :

d'ABONDANCE, ARMOY, BELLEVAUX, BERNEX, BONNEVAUX, CHAMPANGES, CHATEL, CHEVENOZ, ESSERT-ROMAND, EVIAN-LES-BAINS, FETERNES, LA BAUME, LA CHAPELLE D'ABONDANCE, LA COTE D'ARBROZ, LA FORCLAZ, LA VERNAZ, LARRINGES, LE BIOT, LES GETS, LUGRIN, LULLIN, LYAUD, MARIN, MAXILLY-SUR-LEMAN, MEILLERIE, MONTRIOND, MORZINE, NEUVECELLE, NOVEL, PUBLIER, REYVROZ, SAINT-GINGOLPH, SAINT-JEAN-D'AULPS, SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, SEYTROUX, THOLLON-LES-MEMISES, THONON-LES-BAINS, VACHERESSE, VAILLY, VINZIER .

Considérant l'article R181-38 du code de l'environnement stipulant que l'avis du conseil municipal est requis sur ce dossier au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

*A l'unanimité,*

EMET un avis favorable concernant l'enquête publique.

## D2024-042-COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Les décisions suivantes ont été prises au vu de la délibération n° D2023-086 11 octobre 2023 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire, et la délibération n° D2023-118 du 6 décembre 2023 portant précision de la délibération précédente :

### Décision n°04-2024 du 6 mai 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Considérant la nécessité d'appliquer un tarif pour l'occupation du domaine public suite à la demande d'occupation d'emplacement pour de la vente de restauration rapide (foodtruck, ...)

### DECIDE :

#### Article 1 :

A compter de l'adoption de la présente décision, le tarif applicable pour une demande d'occupation du domaine public située sise place de l'Eglise à Féternes sera de 65 € par mois (occupation entre 0 et 40m<sup>2</sup>) pour une occupation comprise entre 2 à 3 jours par semaine. Le mois entamé sera dû.

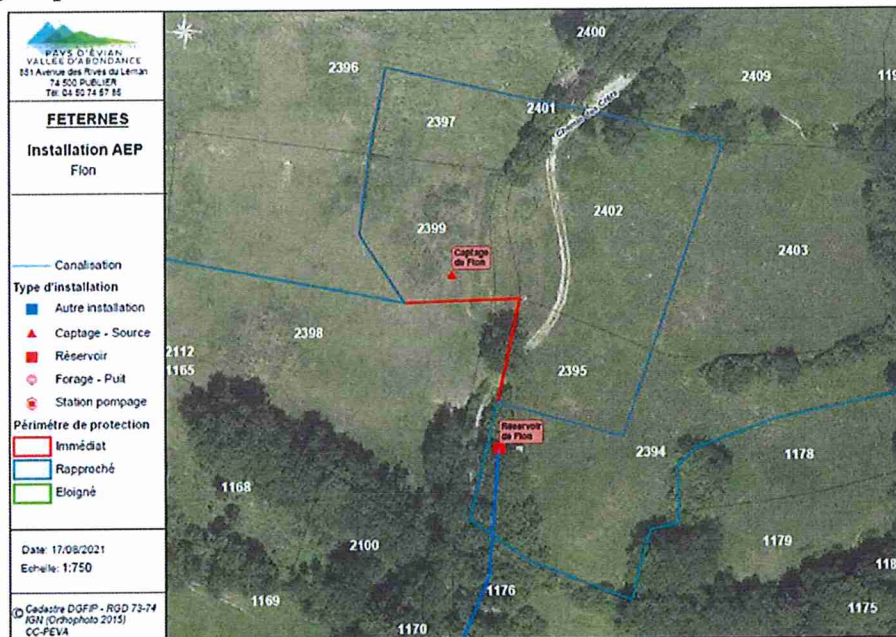
#### Article 2 :

Les recettes perçues (à la suite d'un titre de recette mensuel) seront imputées à l'article 70323 « redevance d'occupation du domaine public ».

## AFFAIRES DIVERSES

### Captages et réservoir de Flon : demande de fin de mise à disposition auprès de la CCPEVA.

Par courrier du 18 avril 2024, Monsieur le Maire informait Monsieur Régis BENEDE, vice-président, vouloir récupérer l'ensemble de ses droits et obligation sur ce bien et mettre fin à la mise à disposition du captage auprès de la CCPEVA.



## Matinée nettoyage de la commune : 30 personnes mobilisées

Bilan positif, plusieurs enfants ayant également participé à cette matinée de nettoyage.



### 8 mai 2024

Commémoration du 79ème anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Avant la cérémonie place du 20 février 1944 un dépôt de gerbe a été effectué au Creux en hommage à Victor Martin. Le Maire a rappelé le parcours atypique de celui qui fut en 1943 l'un des premiers à révéler l'existence des camps de la mort.

La cérémonie commémorative s'est ensuite poursuivie au Chef-lieu. Les différentes prises de paroles ont rendu hommage à ceux qui se sont battus pour la liberté et grâce à qui nous sommes aujourd'hui réunis sur nos places de village.

Merci aux anciens combattants, pompiers d'active et anciens, portes drapeaux, élus et toutes les personnes présentes.

### La première réunion publique du secteur pour l'année 2024 s'est tenue Chez Divoz.

Secteur concerné : Chef-Lieu, Curninges, Chez Divoz, Chez Portay et Champeillant.

Après une première partie consacrée aux réalisations et projets municipaux, la seconde partie a été rythmée par des échanges ciblant d'avantages les besoins et demandes du secteur. Circulation, maillage des chemins, fréquentation du site de Champeillant, vitesses dans les hameaux...

### **Deux autres réunions sont prévues :**

- 25/05 à la Plantaz pour le secteur des Traverses.
- 15/06 à la Ruppaz pour les secteurs situés en dessous du Chef-lieu.

Un compte rendu écrit viendra faire le bilan de ces rencontres et sera disponible en mairie.



Depuis 2020, 3 réunions publiques de secteurs se sont tenues courant mai-juin et une réunion publique dans l'hiver au Chef-lieu. Ces temps d'échanges sont importants et permettent à l'information de descendre mais surtout de remonter au niveau du conseil municipal et ainsi de tendre vers une prise en charge des problématiques la plus efficace possible.

### Création d'un réseau d'eaux pluviales secteur du Nattay

Pour rappel, la création d'un réseau d'eaux pluviales au Nattayest réalisée en interne par le ST. Le but est d'assainir ce secteur qui accueille désormais le principal parking de Champeillant. 250 ml de réseau ont été déployés.

Prochaine étape la reprise en enrobé de la route (début juin).

Suite à la réunion publique qui s'est tenue Chez Divoz il est proposé au conseil municipal la solution suivante pour régler Champeillant : fermeture du site du 15 juin au 30 septembre et mise en place d'un panneau sens interdit sauf riverain au carrefour de Chez-Divoz pour inciter les visiteurs à se rendre au Nattay.



### TOUR DE TABLE

**Didier Lacroix** alerte sur le dysfonctionnement des volets roulants de l'ancienne poste depuis l'orage du 14 mai.

Il poursuit en signalant que de nombreux embâcles entre le Pont de Thieze et les écuries du Gavot proviennent de la commune de Champagnes mais ces derniers ne souhaitent pas participer aux frais des travaux qui se montent à 13 600 € (soit près de 7 000 € par commune). Les travaux seront effectués par le L.I.E.N, de préférence en période d'étiage, lorsque l'eau est basse.

**Maxime Julliard** explique qu'il n'y a aucune aide financière au niveau des cours d'eau. Il poursuit sur la procédure qui sera mise en œuvre concernant ceux-ci. Lorsqu'ils seront remis en état, un constat d'huissier sera envoyé aux propriétaires attestant la propreté de ces derniers. Puis, lorsque de nouveaux embâcles verront le jour, les services de la mairie enverront un courrier recommandé aux propriétaires privés afin qu'ils remettent en état leurs cours d'eau.

Concernant le projet de jumelage entre la commune de Féternes et la commune de Treffiat (Bretagne), Maxime Julliard et Didier Lacroix souhaitent concrétiser ce projet via des réunions et des échanges entre élus et autres membres d'Associations.

Maxime Julliard rappelle la tenue de la Commission de Contrôle des Listes Electorales prévue le jeudi 16 mai à 17 heures. Il ajoute que le tableau des permanences pour les élections du 9 juin est à compléter.

**Annie Mayer** met en avant l'avantage d'un panneau d'affichage légal électronique (borne tactile) pour un coût de 7 900 € HT :

- se situerait à l'abri des intempéries et du soleil,
- pratique pour consulter les dossiers des services (PC, arrêté, ...),
- possibilité d'envoyer des documents de la borne sur une boîte mail, ...

Une formation sur son utilisation sera organisée pour les agents.

**Dominique Lacroix** participe à la réunion de la mi-août mardi 21 mai avec les associations.  
La date buttoir des inscriptions de la journée des mères de famille (2 juin) est fixée au vendredi 17 mai.

**Valérie Boulet** informe que le bureau d'étude VE2A travaille actuellement sur le diagnostic du PLU. Deux réunions sont programmées début juin dont une en visio. Pour les besoins du diagnostic, la commission urbanisme s'impliquera plus spécifiquement dans l'actualisation des plans des réseaux sanitaires, ainsi que sur l'enquête individuelle prévue auprès des agriculteurs.

Maxime Julliard ajoute que, suite à sa visite de la commune, le 19 avril dernier, le bureau d'études a pu identifier et cartographier les premiers enjeux sur la commune, les dernières maisons construites, le chef-lieu, l'aménagement paysager actuel, ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20. La liste des délibérations et les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet [www.feternes.fr](http://www.feternes.fr) – rubrique Vie municipale – Délibérations procès-verbaux et arrêtés municipaux et en Mairie sur demande.

La secrétaire de séance  
Valérie BOULLET



Le Maire  
Maxime JULLIARD

